

# Intégration Ethnicisation

Françoise LORCERIE\*

Le mot « intégration » pose la question de la participation des immigrants et de leurs descendants à la vie de la collectivité nationale du pays de résidence. Il est fait de ce mot un usage extensif et souvent négatif à l'égard des personnes concernées : on parle de « difficultés d'intégration », et ces difficultés sont souvent mises au compte de manques ou de défauts imputés aux immigrants et à leurs descendants, par rapport à la société environnante prise comme référence. En réalité, on voit à l'analyse que le mot « intégration » recouvre une réalité composite : bilatérale, parfois contradictoire, évolutive.

*Bilatérale* : l'intégration est typiquement un processus à deux faces : elle implique d'un côté une *adaptation* des personnes concernées au contexte de la société d'accueil ; et d'un autre côté une *acceptation* de la part de cette société d'accueil, – la qualité (plus ou moins bonne) de l'acceptation par la société majoritaire pouvant se manifester dans les relations sociales spontanées, ainsi que dans le discours des médias (une source importante de représentations sociales), dans les discours politiques (autre source cruciale de cognitions sociales), et bien sûr dans les politiques éventuellement mises en œuvre pour favoriser l'adaptation des minoritaires, l'acceptation par les majoritaires, et au total l'inté-

gration de la collectivité nationale. Ces deux versants complémentaires de l'intégration sont soulignés aujourd'hui par l'Union européenne dans ses préconisations. Or ils ne marchent pas forcément de pair. Il se peut que l'acceptation devance l'adaptation : c'est rare, mais cela peut arriver surtout pour des personnalités. Ou il se peut à l'inverse que l'adaptation soit réalisée sans que l'acceptation par les majoritaires suive. C'est là un cas de figure plutôt fréquent. Et c'est ce qui justifie de coupler ici les notions d'intégration et d'*ethnicisation* (voir plus bas).

*Un processus multidimensionnel* : Dans une vision simpliste des choses, l'intégration est perçue comme une qualité qu'on a ou non. On est plus ou moins « intégré ». En fait, le tableau est plus compliqué. L'intégration n'est pas une qualité mais un processus, et elle couvre plusieurs dimensions qui sont relativement autonomes les unes par rapport aux autres : insertion socio-économique, culture, relations avec la société majoritaire, normes, orientation nationale.

Que trouve-t-on lorsqu'on tente de les mesurer ? C'est ce qu'a fait, pour la première et seule fois à ce jour en France, une vaste enquête de l'INED et de l'INSEE dirigée en 1992 par Michèle Tribalat, dont les résultats ont été réexploités récemment<sup>1</sup>. Il apparaît, en prenant

**adaptation/acceptation  
organisation communautaire  
catégorisation ethnique  
discriminations**

comme unité les immigrés (« 1<sup>ère</sup> génération ») d'une origine donnée (Portugal, Maroc, Turquie, etc.), que l'association de toutes les dimensions de l'intégration n'est vérifiée que pour les originaires d'Espagne. Cette population est globalement la seule qui associe une bonne intégration socio-économique, une modernité des normes, une reconversion française de l'appartenance nationale, et une forte mixité de la sociabilité. Dans cette enquête, les originaires de Turquie présentent, eux, une forme uniformément basse de l'intégration. D'autres populations testées présentent des indices discordants. Les originaires du Portugal ont globalement des normes modernes, une intégration socio-économique positive, mais une faible mixité de la sociabilité et pas d'investissement national sur la France. Les originaires du Sud-Est asiatique, par contre, ont globalement un fort attachement à la France, mais une faible mixité, une faible modernité des normes, et une médiocre position socio-économique. Enfin, certaines populations enquêtées ont globalement des indices faibles. Les migrants d'Algérie et du Maroc voisinent avec ceux de Turquie sur toutes les dimensions, sinon qu'ils ont globalement une position socio-économique plus défavorable encore, de même les immigrés d'Afrique subsaharienne. D'autres travaux montrent que les « secondes générations » de ces populations présentent une large convergence culturelle avec la population majoritaire mais une médiocre insertion économique. Soulignons que ce qui est dit d'une population de l'enquête ne vaut pas pour ses membres pris individuellement. Par contre, l'autonomie relative des dimensions de l'intégration se retrouvera forcément, amplifiée, à l'échelle des individus. Ces résultats font percevoir aussi l'écart qui existe parfois entre une réputation collective d'intégration (ou de non-intégration) et les indicateurs descriptifs. Cet écart signe l'existence dans la société majoritaire d'un stéréotype (positif ou négatif) de groupe national, assez indépen-

dant des pratiques concrètes des acteurs sociaux. Comment expliquer la variation des formes d'intégration selon les origines ? Une explication privilégiée classiquement dans la littérature sociologique est le temps écoulé depuis l'implantation dans le pays d'accueil, ainsi que l'âge à l'arrivée et la génération. C'est le facteur essentiel de l'*adaptation*. Mais cette explication ne suffit pas, sinon on aurait un continuum d'intégration allant du moins au plus selon l'ancienneté migratoire, et non des configurations différentes. Le fort investissement de l'espace national français par les immigrés du Sud-Est asiatique, malgré une faible acculturation et une faible insertion socio-économique, attire l'attention sur une autre variable : les conditions politiques de l'acte migratoire, et plus généralement le projet migratoire. On est là face à une migration de réfugiés, partis sans espoir de retour.

La culture ? C'est par excellence l'explication de sens commun, – et, on va le voir, d'un sens commun *ethnicisé*. Le processus d'intégration serait plus difficile, plus lent, quand la distance est plus grande entre la culture d'origine et la culture du pays d'accueil. A l'analyse, cette explication ne tient pas. Car la culture d'un groupe ou d'une personne n'est pas quelque chose d'inerte ni quelque chose de simple, la culture bouge et se diversifie au cours du temps en fonction des cadres sociaux dont l'individu est acteur. C'est tout à la fois ce qui règle les pratiques sociales de tous les jours et ce qui en résulte. S'agissant des formes que prend le processus d'intégration, la culture d'origine n'est pas une variable explicative. L'organisation communautaire, par contre, a un impact sur les formes de l'intégration dans la société nationale. Pourquoi les Portugais enquêtés n'ont-ils pas d'inclination française, alors qu'ils partagent les normes majoritaires, sinon parce qu'ils sont aussi ancrés au Portugal, non seulement par les liens familiaux, mais par leur vie associative et par

leur organisation économique, laquelle leur assure justement une certaine prospérité en France ? Qu'une population originaire de l'étranger soit organisée socialement en communauté en France, ce n'est pas un fait général, bien au contraire. Mais lorsque c'est le cas, cela met du jeu entre les indicateurs de l'intégration. La communauté renforce le capital social de ses membres et souvent leur capital économique, favorisant leur intégration économique. En revanche elle n'incline pas à la mixité ni, lorsqu'elle a une base transnationale, à l'attachement national exclusif vis-à-vis du pays de résidence.

Le soupçon de différence à raison de l'origine – ce qu'on nomme l'*ethnicisation* – est un autre facteur connu pour avoir un impact sur l'intégration. Un impact négatif, spécialement sur les dimensions de l'intégration qui dépendent le plus de l'*acceptation* des minoritaires par les majoritaires, à savoir la qualité de l'insertion socio-économique, et la mixité jusqu'à un certain point. L'*ethnicisation* est un fait de psychologie sociale, c'est un mode de la catégorisation sociale. Elle consiste, pour le majoritaire, à voir les individus issus de l'immigration comme les membres d'une catégorie définie par une origine et une culture différente (de soi) et inférieure (l'*ethnicisation* implique toujours un jugement dévalorisant). Elle se manifeste en préjugés à l'encontre d'autrui à raison de sa culture supposée différente, et généralement en discriminations. Les formes d'intégration que présentent les descendants des flux migratoires maghrébins – forte convergence culturelle et insertion socio-économique médiocre – s'expliquent pour partie au moins par les discriminations exercées à leur encontre sur une base ethnique, tandis qu'ils sont adaptés culturellement<sup>2</sup>.

Pourquoi et comment les représentations d'altérité se déploient-elles dans une société nationale à l'encontre de certains groupes

plus que d'autres, comment se durcissent les frontières sociales et symboliques qui organisent les processus ethniques ? A voir ce qui se passe en France, il semble que ce soit largement indépendant de ce que font et sont objectivement les populations ethnicisées, même si celles-ci ne sont pas passives. L'histoire nationale a un rôle, notamment l'histoire de l'identification nationale et de ses contre-identifications, l'histoire des frontières politiques et symboliques de la nation. Du moins faut-il s'intéresser aux modes d'action de cette histoire dans le présent. A ce titre, les mobilisations mémorielles relayées par les médias ont un rôle, mais aussi bien évidemment l'activité politique, l'usage qui est fait dans l'arène politique de référents historiques associés à l'entretien des frontières de cette identité.

D'où le dilemme des politiques d'intégration. Pour favoriser une bonne qualité d'intégration des populations immigrées dans l'espace européen, l'Union européenne préconise de sortir les politiques d'intégration de leur marginalité et d'éliminer les discriminations. Elle a obtenu que le droit pénal soit renforcé sur ce point. Mais la catégorisation ethnique ne relève pas d'une répression pénale, elle ne relève même pas d'une simple politique de prévention, dès lors que la décision n'a pas été prise au plus haut niveau politique de cesser de nourrir l'imaginaire primordial de la nation. A défaut (et c'est le cas peu ou prou dans toute l'Europe), la politique d'intégration elle-même est ethnicisée.

\* *directrice de recherches au CNRS  
IREMAM, Aix-en-Provence*

(1) Michèle Tribalat, *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*. Paris, La Découverte, 1995 ; Mirna Safi, « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation », *Revue française de sociologie* (47-1), 2006, p. 3-48.

(2) V. Roxane Silberman & Irène Fournier, « Les secondes générations sur le marché du travail en France. Une pénalité ethnique ancrée dans le temps », *Revue française de sociologie* (47-2), 2006, p. 243-292 ; Emmanuelle Santelli, « Les cadres d'origine étrangère face aux discriminations : du constat statistique au vécu biographique », *Migrations études*, 2006.